Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/05/2024

Brewferm rappelle Extrait de malt poudre amber 18 EBC



- Noms des modèles ou références concernés : **5 kg / 1kg / 500g**
- Marque : **Brewferm**
- **GTIN 5425000395133 Lot voir liste des produits en pièce jointe**
  GTIN 5425000395140 Lot voir liste des produits en pièce jointe
  GTIN 5425000395157 Lot voir liste des produits en pièce jointe
- Conditionnements : **Sachet plastique**
- Date début/Fin de commercialisation : **jusqu'au 22/04/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Le produit peut-être acheté sur internet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Allergène non mentionné sur l'étiquette : Gluten (Orge)**
- Risques encourus par le consommateur : **Substances allergisantes non déclarées**
- Description complémentaire du risque : **Si vous avez déjà utilisé le produit et que vous présentez des symptômes allergiques, veuillez consulter votre médecin et l'informer de l'utilisation de ce produit.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **3211890331**
- Informations complémentaires publiques : **La société Brouwland bv demande à ses clients de ne pas consommer ce produit et de le ramener au point de vente dans lequel il a été acheté, où il sera remboursé. Si vous avez déjà utilisé le produit et que vous présentez des symptômes allergiques, veuillez consulter votre médecin et l'informer de l'utilisation de ce produit. Le produit ne présente aucun danger pour les c [...]**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre